



**PROCES VERBAL DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BENAIS**

Séance du 19 décembre 2025

Nombre de Membres		
En Exercice	Présents	Quorum
12	8	7
Date de la convocation :		
15 décembre 2025		
Date d'affichage de la liste des délibérations :		
22 décembre 2025		
Date d'approbation du procès-verbal :		
26 janvier 2026		

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf décembre, à dix-huit heures zéro minute, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Stéphanie RIOCREUX, Maire.

Présents : Jessica COUINEAU Philippe DUBARRY, Jean-Pierre FAUVY, Luc GILBERTON, Astrid HEROGUELLE, Pierre NION, Patrick PLANTIER, Thierry POTIRON, Stéphanie RIOCREUX,
Excusés ayant donné pouvoir : Marie-Line RUOPPOLO-COUINEAU
Excusés : Patrick DESNOUES, Dorothée ROUSSEL

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Jean-Pierre FAUVY

Lesquels forment la majorité.

Jean-Pierre FAUVY été désignée secrétaire de séance par les membres présents.

ORDRE DU JOUR

- 01 : Vente du logement 3 rue de l'ancienne mairie

DELIBERATIONS

1: D2025-67

VENTE DU LOGEMENTS 3 RUE DE L'ANCIENNE MAIRIE

Vote Pour : 8 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29 et L2241-1 et suivants précisant que le Conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune,

Vu la délibération n°D2025_42 du 3 novembre 2025 approuvant le principe de la vente du logement communal 3 rue de l'ancienne mairie à Benais et mandatant les agences SMI et IAD pour aboutir à la vente,

Madame la Maire rappelle que ledit immeuble fait partie du domaine privé de la commune et comprend au rez-de-chaussée un salon, une cuisine, un couloir avec accès au garage et cave ; à l'étage, deux chambres, une salle d'eau et un wc. Le terrain d'une surface (parcelle E743) total de 120m² accueille aussi une cour intérieure.

Madame la Maire informe le Conseil municipal de l'offre d'achat transmise par l'agence IAD d'un montant de 83 000€, soit 79 000€ net vendeur conformément au prix de vente lors de la délibération du 3 novembre dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'accepter la proposition d'achat du logement 3 rue de l'ancienne mairie, au prix de 79 000€ net vendeur,

ACCEPTE la condition suspensive émise par l'acquéreur, à savoir l'obtention d'un prêt,
AUTORISE Madame la Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 26 janvier 2026. L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 18h15.

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre FAUVY



La Présidente de séance

Stéphanie RIOCREUX

